

# COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

---

Arrêté du maire du 12 juin 2024 portant sur l'interdiction de stationner sur le parking public de la salle des fêtes Rue du 08 mai 1945- Installation d'un truck ORANGE

---

Le Maire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, Laëtitia CALENDREAU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir l'installation d'un truck Orange pour présenter la fibre aux administrés le mardi 18 juin 2024 de 10h00 à 17h30 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité du personnel du truck et des administrés qui souhaiteront se renseigner sur les conditions de la fibre ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement automobile sur son implantation, parking de la salle des fêtes du bourg, Rue du 08 mai 1945 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Orange est autorisé à installer un truck Orange sur le parking de la salle des fêtes du bourg, Rue du 08 mai 1945, le mardi 18 juin 2024, de 10h00 à 17h30.

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera donc interdit de 8h30 à 18h30 afin de permettre et de sécuriser l'installation du truck.

**ARTICLE 3** : Les prescriptions seront rappelées par l'affichage du présent arrêté municipal sur les lieux avant la mise en place.

**ARTICLE 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5** : Madame le maire de Saint-Brice-sur-Vienne et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame Gislaïne PAQUET - Responsable Camion Fibre Limousin / Dordogne.

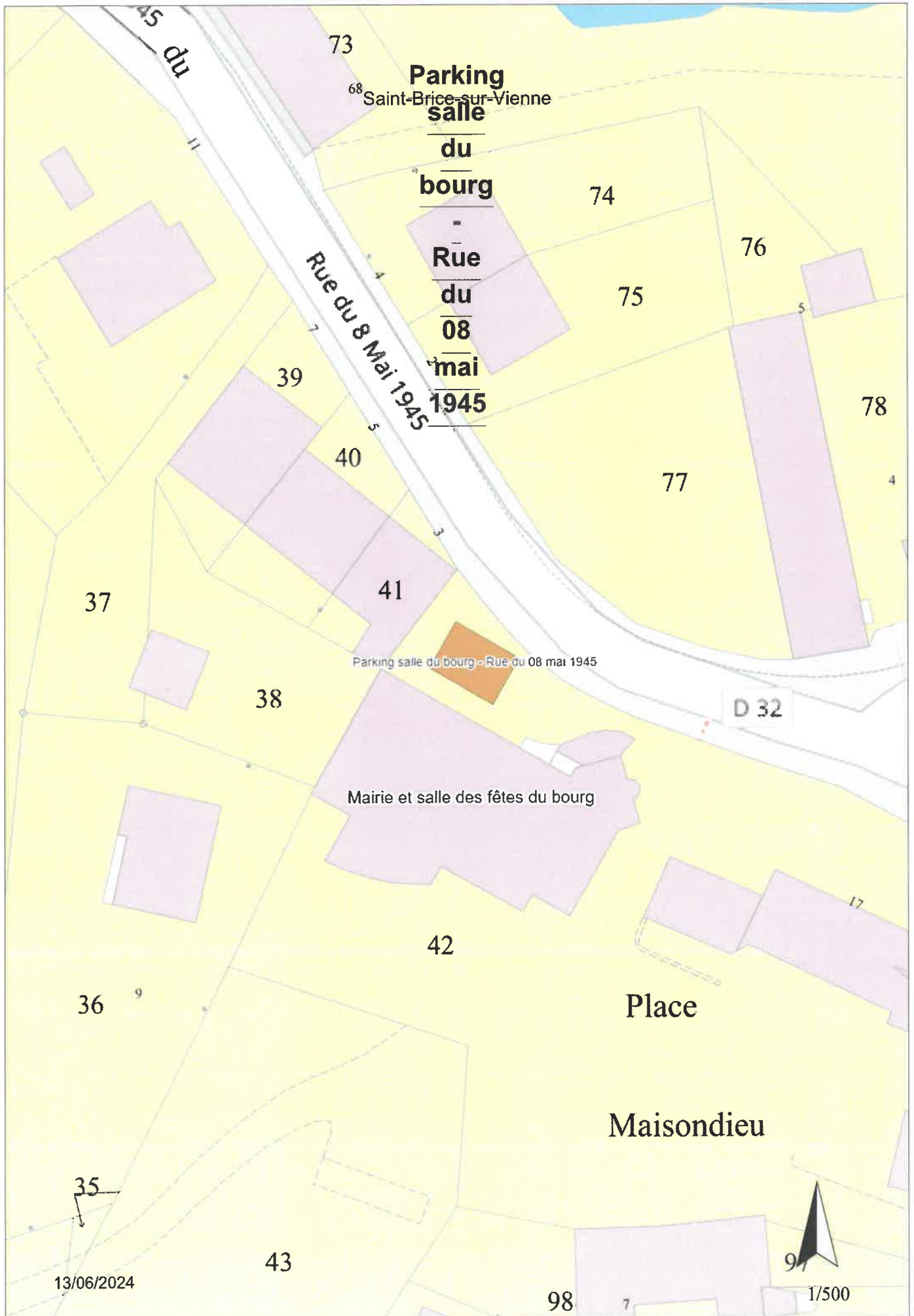
A Saint-Brice-sur-Vienne, le 12 juin 2024

Le maire,

Laëtitia CALENDREAU



Notifié et affiché le 13 juin 2024



13/06/2024

1/500